



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Spartacote Diamond Topp Surface Additive</b>
<b>Version n°</b>	01
<b>Date de publication</b>	16-Juillet-2015
<b>Date de la révision</b>	-
<b>Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version</b>	-
<b>No CAS</b>	Mélange
<b>Usage du produit</b>	Additif de surface.
<b>Renseignements sur le fabricant</b>	
<b>NOM DE LA SOCIETE</b>	LATICRETE International
<b>Adresse</b>	1 Laticrete Park, N Bethany, CT 06524
<b>Téléphone</b>	(203)-393-0010
<b>Personne-ressource</b>	Steve Fine
<b>Site Web</b>	www.laticrete.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Appeler ChemTel jour et nuit États-Unis/Canada – 1.800.255.3924 Mexique - 1.800.099.0731 À l'extérieur des États-Unis/Canada 1.813.248.0585

## 2. Identification des risques

<b>Vue d'ensemble des mesures d'urgence</b>	Peut provoquer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires.
<b>Effets potentiels sur la santé</b>	
<b>Voies d'exposition</b>	Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation.
<b>Yeux</b>	Les poussières peuvent irriter les yeux.
<b>Peau</b>	Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.
<b>Inhalation</b>	La poussière pourrait irriter le système respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Peut causer des gênes en cas d'ingestion.
<b>Organes cibles</b>	Yeux. Voies respiratoires.
<b>Effets chroniques</b>	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Signes et symptômes</b>	Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation du nez et de la gorge.
<b>Effets potentiels sur l'environnement</b>	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

## 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

<b>Composants</b>	<b>No CAS</b>	<b>Pour cent</b>
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	100

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

## 4. Premiers soins

<b>Procédures de premiers soins</b>	
<b>Inhalation</b>	Sortir la victime à l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

<b>Contact avec la peau</b>	Laver la zone avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
<b>Contact avec les yeux</b>	Ne pas se frotter les yeux. Laver les yeux soigneusement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Faire vomir uniquement à la demande du personnel médical. Consulter un médecin si des troubles apparaissent.
<b>Avis aux médecins</b>	Traiter de façon symptomatique.
<b>Conseils généraux</b>	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
<b>Agents extincteurs</b>	
<b>Agents extincteurs appropriés</b>	L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Aucune restriction connue.
<b>Protection pour les pompiers</b>	
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
<b>Équipement de protection pour les pompiers</b>	Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Données sur l'explosibilité</b>	
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Non sensible.
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Non sensible.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles</b>	Porter un équipement de protection individuelle approprié. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Ne pas aspirer si les aspirateurs ne sont pas munis de filtres HEPA. Ne pas rejeter dans l'environnement. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
<b>Autres informations</b>	Nettoyer selon les réglementations applicables.

## 7. Manutention et entreposage

<b>Manutention</b>	Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser des méthodes de travail qui minimisent la formation de poussières. Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Stockage</b>	Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	TWA	10 mg/m3

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	TWA	1 mg/m3	Respirable.

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m3	Fraction respirable.
		15 mg/m3	Poussières totales.

**Mécanismes techniques** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux et du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire** Utiliser un respirateur avec filtre particulaire lorsque les concentrations particulières sont supérieures à la limite d'exposition professionnelle.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence</b>	Poudre.
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Poudre.
<b>Couleur</b>	Gris.
<b>Odeur</b>	Aucune.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Point d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Solubilité (eau)</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Densité</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Ne brûle pas.

<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.

## 10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	Le produit est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

## 11. Renseignements toxicologiques

<b>Effets aigus</b>	Peut causer des gênes en cas d'ingestion.
<b>Sensibilisation</b>	Non un sensibilisateur de la peau.
<b>Effets locaux</b>	La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.
<b>Effets chroniques</b>	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Cancérogénicité</b>	Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

### Carcinogènes selon l'ACGIH

Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.
<b>Graves lésions/irritation aux yeux</b>	Le contact des poussières avec les yeux provoquera une irritation.
<b>Mutagénicité</b>	Données non disponibles.
<b>Effets sur la reproduction</b>	Données non disponibles.
<b>Tératogénicité</b>	Non disponible.
<b>Symptômes et organes visés</b>	Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation du nez et de la gorge.
<b>Matériaux synergétiques</b>	Non disponible.

## 12. Données écologiques

<b>Données écotoxicologiques</b>	Aucune donnée d'écotoxicité observée pour les ingrédients.
<b>Écotoxicité</b>	Non présumé être nocif pour les organismes aquatiques.
<b>Effets sur l'environnement</b>	Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
<b>Toxicité aquatique</b>	Non classé.
<b>Persistance et dégradation</b>	Le produit n'est pas biodégradable.
<b>Bioaccumulation /accumulation</b>	Ce produit n'est pas présumé bioaccumulable.
<b>Mobilité dans l'environnement</b>	Le produit est insoluble dans l'eau. L'oxyde d'aluminium n'est pas mobile dans l'environnement, sauf s'il entre en contact avec un environnement aqueux d'un pH inférieur à 5,5 ou supérieur à 8,5.

## 13. Données sur l'élimination du produit

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
--	--

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

**Emballages contaminés** Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon** Sans objet.

**l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC**

## 15. Information sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

**Situation SIMDUT** Non contrôlé

### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Renseignements divers

**Classements NFPA** Santé: 1  
Inflammabilité: 0  
Instabilité: 0

**Avis de non-responsabilité** Les informations contenues dans cette FTSS proviennent de sources que nous considérons comme fiables, sans pouvoir toutefois le garantir. De plus, votre utilisation de ces informations n'est pas de notre ressort et peut dépasser nos connaissances. Ainsi, ces informations sont fournies sans responsabilité ni garantie, que ce soit de manière expresse ou sous-entendue.

**Préparée par** LATICRETE International